

connoistre a la Cour son innocence, et le tort que luy fait le dict DesColombiers : Requerant estre receüe apellante de la dicte sentence, ce faisant luy permettre de faire apeller a la Cour le dict DesColombiers pour proceder sur le dict apel et voir ordonner que la dicte sentence sera cassée et annulée avec despens ; VEU la dicte requeste signée Catherine Hoüart ; signification de la dicte sentence faite a la dicte Hoüart avec commandement d'y satisfaire par Roger huissier le vnziesme de ce present mois, au bas de laquelle est l'apel interjeté de la dicte sentence par la dicte Hoüart ez mains du dict Roger huissier, Tout consideré et oüy le procureur general, LA COUR a receu et reçoit la dicte Hoüart en son apel, a elle permis de faire intimer le dict DesColombiers et ordonné que le gressier de la preuosté de cette ville remettra dans trois jours au grefle de cette Cour les pieces sur lesquelles la dicte sentence a esté rendue pour au rapport du sieur de Tilly Conseiller estre fait droit aux parties %.

DUCHEZNEAU

Monsieur le Gouverneur et les sieurs Dumontier et de Lotbinier % son nom que comme prenant le fait et cause de Pierre Bequart sont retirez. Escuyer sieur de Granduille et de Louis Joliet, et charles Macart marchants, contenant que sur le different qu'il a eu avec les sieurs Dumontier et porlier, le Lieutenant general de cette ville auoit donné sentence de decret d'ajournement personnel allencentre d'eux le quatriesme janvier dernier, de laquelle ils s'estoient portez pour apellans en cette cour et pris a partie le dict Lieutenant general pour auoir jugé et procedé contre les ordonnances, sur lesquels apel et prise a partie ayant procedé la dicte sentence et tout ce qui s'en estoit ensuiuy auroit esté cassée et annulée par arrest du troisiesme de ce mois, et ordonné sur vne requeste presentée par le dict Lieutenant general que la dicte requeste sera signifiée aux dict sieurs Bazire, de Granuille, Macart et Joliet lesquels notamment le dict sieur Bazire fournira les moyens de prise a partie et de recusation par eux reseruez dans vn delay de trois jours, et le sieur Chartier Lieutenant general, ses deffences trois jours aprez, pour en venir prests au premier